



Déclaration liminaire de la FNEC FP FO au CMT (Comité Technique Ministériel) du 16 novembre 2016

Alors que des échéances électorales auront lieu dans quelques mois et que la campagne est d'ores et déjà ouverte, il nous semble aujourd'hui utile de rappeler un certain nombre de choses. Conformément à ses principes, comme à son habitude, Force Ouvrière ne donnera aucune consigne de vote, directe ou indirecte, au premier comme au second tour de la présidentielle.

Cela ne nous empêche pas de rappeler nos positions, analyses et revendications.

Depuis des mois nous n'avons cessé d'interpeller, avec notre confédération, les pouvoirs publics à tous les niveaux afin que des réponses positives soient données aux revendications des salariés. Pendant 4 mois ils se sont mobilisés sur la loi Travail, qui concentre une méthode, celle du coup de force multi-minoritaire à coup de 49-3, de la soumission aux marchés financiers et du refus d'entendre les salariés.

Force est de constater que les orientations sont les mêmes sur les salaires, les services publics ou dans l'Éducation nationale, sur les différentes réformes.

La fracture ne cesse de s'élargir entre les salariés et ce type de politique.

La mise en place de la loi Travail, avec notamment la création par ordonnance du CPA dans la fonction publique, remet en cause les garanties statutaires collectives, notamment en matière de formation. Prétendre que ce type de mesure va résorber la fracture, c'est au mieux s'illusionner. Nous tenons à apporter notre soutien à l'attitude commune des fédérations de fonctionnaires FO, CGT et Solidaires, qui ont décidé de boycotter les réunions sur le CPA qui n'ont de concertation que le nom et qui *« appellent la ministre de la fonction publique à engager une vraie négociation de fond sur les carrières et parcours professionnels. Cette négociation doit répondre aux attentes des personnels et permettre une mobilité et des améliorations statutaires pour les agents. »*

La transposition de PPCR, qui doit donner lieu à un véritable bouleversement statutaire pour toutes les catégories de personnels d'enseignement et d'éducation, ne va pas dans ce sens.

Les conséquences de la nouvelle évaluation, non seulement sur les déroulements de carrière mais sur les conditions de vie et l'exercice de leurs missions, sont majeures.

La suppression de la notation chiffrée au profit d'une évaluation sur la base d'une grille dont le projet définitif a été communiqué à la mi-octobre par le ministère. Celle-ci prévoit 11 items renvoyant au *« référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation »* et à ses dizaines d'entrées, fort éloignées le plus souvent du cœur de métier, enseigner ! Cette évaluation est un outil de mise en concurrence des personnels qui aggravera les inégalités salariales. Le rôle des CAP est affaibli, seule l'appréciation globale pourra être contestée dans une procédure complexe, il n'y aura plus de barème chiffré pour les avancements d'échelon. Quant à l'accompagnement il recouvre -nous l'avons bien compris- un autre périmètre que la formation continue et pourra être imposé au nom de la mise en place de stratégies locales dans le cadre des réformes. Au total ce qui est visé une nouvelle fois c'est le cadre national et les garanties collectives au profit de l'individualisation.

Quant à la portée de la revalorisation salariale, elle ne sera que trop facile à vérifier au bas du bulletin de paie en janvier et dans les mois qui suivront, et même d'ici 2020... si les mesures annoncées sont appliquées.

La complexité du dispositif ne peut cacher :

- qu'en 2020 les salaires nets seront à peine supérieurs, voire pour certains inférieurs, à ceux de 2010 à échelon constant ;
- que le principe d'une carrière complète sur au moins deux grades (classe normale et hors-classe) est une vraie fausse promesse : le 3 novembre dernier le ministère de la fonction publique dans un groupe de travail a déclaré qu'il s'agit d'une simple possibilité. Par exemple pour les PE les taux de promotions annoncés (seront-ils tenus ?) de 5,5% en 2017, pour atteindre 7% en 2020 ne permettront pas, loin s'en faut, à tous les collègues qui partiront en retraite d'accéder à la hors-classe ;
- que la classe exceptionnelle est un grade fonctionnel, réservé à une minorité, ce que la quasi-totalité des organisations syndicales avait rejeté sous le gouvernement précédent.

Les mots et les discours ne peuvent masquer les réalités.

Ces dispositions sont inacceptables, c'est pourquoi nous nous sommes adressés à la ministre en commun avec la CGT et SUD Éducation, dans le prolongement des revendications de nos fédérations de la fonction publique.

Pour terminer, nous tenons à exprimer notre soutien aux revendications de nos camarades de la santé qui se sont mobilisés le 8 novembre contre la mise en place des GHT (groupement hospitaliers de territoire) dont la mise en place aurait pour conséquence la suppression de 22 000 postes dans les hôpitaux et la fermeture de 16 000 lits.

Nous tenons à exprimer également notre soutien à l'appel à la grève au ministère des finances par 3 syndicats, opposés à la nouvelle vague de 1815 suppressions d'emplois au budget 2017 alors que plus de 21 000 (soit 16% du total) ont été supprimés depuis 2008, pour leur reconnaissance financière et le maintien de leurs statuts particuliers.